

22/11/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, lundi, le 22 novembre 2021 à 17 h 00.

Monsieur le maire : Eugène Gagné

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Groleau
Olivier Paiement
Denis Rondeau
Daniel Sabourin

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné ouvre la séance à 17 h 10. Il présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
7. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 octobre 2021
9. Sécurité publique
 - 9.1 Adoption du budget de la *Régie incendie des Rivières*
 - 9.2 Représentant au conseil d'administration de la *Régie incendie des Rivières*
AJOUT
10. Travaux publics
 - 10.1 Réserve de gravier – appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté **REPORT**
 - 10.4 Mise à niveau de chemins privés en prévision de l'entretien hivernale
11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Représentant au conseil d'administration de la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* **AJOUT**
12. Urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du projet au Fonds régions et ruralité – volet 2 local **AJOUT**
 - 12.2 Rétrocession – 3055, chemin Ferry **AJOUT**
13. Période de question (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
14. Levée de la séance

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-295

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

#3 **QUESTION DU PUBLIC**

En réponse à un citoyen qui, lors de la dernière séance, demandait le montant de l'aide financière accordé en contexte de la pandémie COVID-19, la directrice générale informe que le montant reçu par la Municipalité est de 147 877 \$.

De ce montant, 37 270,56 \$ ont servi au remplacement des compresseurs à l'aréna, 5 366 \$ ont été offerts en assistance à l'organisme Moisson Haut-Saint-François, CAUCA a demandé un ajustement pour les frais occasionnés par la pandémie, un écocentre mobile a été défrayé pour remplacer la cueillette des encombrants, achat de produits désinfectants et de protections pour les différents immeubles de la municipalité, pour les employés et pour la bibliothèque, enfin, une partie de ce montant a servi à équilibrer le budget de façon à limiter la hausse du taux de taxation à moins d'un sous.

7. **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 OCTOBRE 2021**

Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les états des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 31 octobre 2021.

9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 **ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2022 de la *Régie incendie des Rivières* a été adopté à sa réunion du conseil d'administration du mois de septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget d'un montant total de huit cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quarante dollars (897 740 \$), doit être adopté par chaque Municipalité membre de la *Régie* ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-296

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Saboutin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le budget pour l'exercice financier 2022 de la *Régie incendie des Rivières* tel que présenté soit et est refusé par le conseil municipal de Weedon ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la *Régie incendie des Rivières*.

ADOPTÉE

9.1 **REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES**

2021-297

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur Daniel Groleau est nommé représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration de la *Régie incendie des Rivières* et que monsieur Daniel Sabourin est désigné représentant substitut.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 RÉSERVE DE GRAVIER – APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

Reporté

10.3 MISE À NIVEAU DE CHEMINS PRIVÉS EN PRÉVISION DE L'ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU QUE la Municipalité va procéder à l'entretien hivernale des chemins privés suivants : chemin des Feuillages, chemin des Mélèzes et chemin de la Sapinière, afin d'assurer une certaine sécurité à ses citoyens habitant le secteur ;

ATTENDU QUE ces chemins sont la propriété de 9121-2340 Québec inc. ;

ATTENDU QUE l'état actuel de ces chemins obligerait la Municipalité à faire, dès maintenant, une mise à niveau minimale, afin de s'assurer que ces dits chemins seront praticables tout au long de la saison ainsi que pour éviter les bris sur la machinerie et les camions pendant l'entretien hivernal de ces chemins ;

ATTENDU le litige juridique entre 9121-2340 Québec inc. et la Municipalité de Weedon, la Municipalité précise que, ces travaux de mise à niveau qu'elle pourrait exécuter, seront faits sans admission d'une quelconque propriété desdits chemins ou d'un quelconque engagement futur d'entretien ;

ATTENDU QUE ces travaux devraient débiter dès que possible pour être complétés avant la saison hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE;

2021-298 IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité pourrait procéder à la mise à niveau sommaire des chemins privés des Feuillages, des Mélèzes et de la Sapinière appartenant à 9121-2340 Québec inc., conditionnellement à ce que le propriétaire 9121-2340 Québec inc. assume les frais ;

QUE les frais découlant des travaux de mise à niveau des chemins mentionnés précédemment seront facturés au propriétaire, 9121-2340 Québec inc., selon le taux établis dans le recueil intitulé *Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers 2020* disponible auprès de Les Publications du Québec.

QU'à défaut d'une entente avec le propriétaire des chemins, 9121-2340 Québec inc., la Municipalité n'effectuera aucun entretien des chemins concernés, soit le chemin des Feuillages, des Mélèzes et de la Sapinière.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

2021-299 IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Monsieur Pierre Bergeron est nommé représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* et que Monsieur Daniel Groleau est désigné représentant substitut.

ADOPTÉE

12. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 DÉPÔT DU PROJET « DÉVELOPPEMENT FERRY/FONTAINEBLEAU PHASE II AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 LOCAL

CONSIDÉRANT les recommandations l'équipe de développement local ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon dispose d'un montant annuel de 27 038,18 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement ;

CONSIDÉRANT QUE dans son plan stratégique de développement 2017-2030 la Municipalité a pour orientation d'aménager durablement le territoire dont l'objectif est d'optimiser le potentiel des noyaux villageois ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Développement Ferry/Fontainebleau phase II » vise à contribuer à démarquer Weedon en développant l'offre résidentielle au cœur de Weedon centre en y incluant le développement durable ;

2021-300

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon dépose le projet « développement Ferry/Fontainebleau phase II au coût total de 92 500 \$;

QUE la municipalité s'engage à investir 25 % du coût total et souhaite financer 75% avec le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 local réservé pour elle à la MRC.

ADOPTÉE

12.2 RÉTROCESSION – 3055, CHEMIN FERRY

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé, par la résolution n°2021-132, la vente du lot 6 428 235 du cadastre du Québec situé au 3055, chemin Ferry, au prix de 13 086,97\$ plus les taxes applicables, à madame Evelyne Ward et monsieur Gabriel Beauregard ;

ATTENDU QUE les acquéreurs, madame Evelyne Ward et monsieur Gabriel Beauregard, ont accepté, en signant l'offre d'achat, de respecter les conditions de la résolution n°2021-064, ces conditions étant inscrites dans le contrat de vente ;

ATTENDU QUE madame Evelyne Ward et monsieur Gabriel Beauregard ont acquis le lot en question, par acte notarié passé devant Me Claire Bouffard, notaire, le 17 mai 2021 ;

ATTENDU QUE madame Evelyne Ward et monsieur Gabriel Beauregard ont signifié à la Municipalité qu'ils désiraient procéder à la

rétrocession de ce terrain, et que le contrat prévoit que la Municipalité peut exiger la rétrocession du terrain, aux frais de l'acquéreur, qu'aucune indemnité ne sera versée à l'acquéreur pour les améliorations et additions effectuées sur le terrain, celles-ci restant acquises à la municipalité, sauf si cette dernière décide d'exercer son droit d'exiger de l'acquéreur qu'il procède à leur enlèvement et qu'il remette, à ses frais, le terrain dans son état originel;

À CES CAUSES ;

2021-301

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE devant ce constat, tel que prévu au contrat, le conseil municipal désire procéder à la rétrocession de l'immeuble et ce, au frais madame Evelyne Ward et monsieur Gabriel Beauregard ;

QUE la Municipalité reprendra l'immeuble sans être tenue à aucune restitution pour le paiement du prix de vente ou acompte reçus jusqu'alors en capital ou intérêt, ni aucune indemnité ;

Qu'aucune indemnité ne soit versée pour les améliorations et additions effectuées sur l'immeuble, s'il y a lieu, ces améliorations et additions restant à l'acquis de la Municipalité, conformément au contrat de vente ;

QUE monsieur Eugène Gagné, maire et madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale sont désignés par la Municipalité pour signer tous document en lien avec cette rétrocession.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, il n'y a aucune personne du public dans la salle.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

2021-302

À 17 h 22, la conseillère Maylis Toulouse propose la fin de cette séance d'ajournement.

Eugène Gagné

Maire

Marie-Claude Cloutier

Directrice générale /
secrétaire-trésorière

Je, Marie-Claude Cloutier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorière